

Madame, Monsieur,

Le système d'information hospitalier (SIH) est un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le service de santé des armées (SSA). Il est inscrit au registre des activités de traitement du SSA. Les acteurs de ce traitement s'engagent à traiter uniquement les données pertinentes, de manière loyale et licite. Toute modification de ce traitement donnera lieu à une mise à jour de cette notice d'information.

PRECISIONS SUR LE TRAITEMENT

Finalité du traitement :	Automatisation du système d'information des hôpitaux des armées (HA) afin de garantir l'identification unique des patients accueillis dans les différents services, de faciliter leur prise en charge au regard des organismes de protection sociale et de sécuriser la gestion des documents, des résultats d'examens et le suivi du dossier de recherches.
Personnes concernées :	Patients pris en charge dans les HA.
Fondement juridique :	Obligation légale
Arrêté de création :	Arrêté en date du 7 août 1996 modifié.

PRECISIONS SUR LES DONNEES TRAITÉES

Catégories de données traitées :	Données relatives à l'identification des personnes ; données relatives à la vie personnelle ; données relatives à la vie professionnelle ; données relatives aux droits aux soins ; données médico-administratives ; données de santé et numéro d'identification national unique (NIR).
Provenance des données :	Entretiens ou formulaires, professionnels de santé participant à la prise en charge, appareils biomédicaux connectés et automates de laboratoire.
Fin de la collecte des données :	A l'issue de votre dernier séjour hospitalier et de la réception des derniers résultats d'examens prescrits à cette occasion.
Hébergement des données :	SSA
Personnes accédant aux données :	<p>En fonction de leurs missions et de leurs périmètres de population attribués, seuls les praticiens, les personnels paramédicaux, les auxiliaires péri-médicaux et les personnels administratifs du SSA peuvent consulter, modifier ou ajouter les informations relatives aux personnes concernées relevant de leur champ de compétences.</p> <p>Dans le cadre du parcours de soin des ayants-droits du SSA, les professionnels de santé peuvent être destinataires de certaines données dans le cas des réunions de concertation pluridisciplinaires, de télémedecine ou via la Messagerie Sécurisée de Santé (MSS) et limité aux seuls patients concernés.</p>
Partage des données :	Des données vous concernant sont transmises aux établissements de santé publics ou privés partenaires en fonction du niveau et du périmètre de coopération et aux organismes de sécurité sociale et de mutuelle. Elles sont transmises à "Mon espace santé" et peuvent l'être à l'Etablissement Français du Sang, au Centre de transfusion sanguine des armées et, sous forme pseudonymisée, aux organismes publics ou privés en charge des questions de santé. Elles peuvent être transmises aux prestataires externes en charge de l'alimentation.
Réutilisation des données	La réutilisation des données en vue de recherches, études et évaluations dans le domaine de la santé ne sera réalisée que dans un cadre conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD). Vous pouvez vous opposer à la réutilisation des données vous concernant. En fonction de la nature de ces projets, vous pourrez être contacté pour donner votre accord ou pour en être informé. Pour certaines études et projets de recherche, l'information est accessible sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.defense.gouv.fr/sante/kiosque-du-ssa/rgpd-notices-dinformation-reglementaires>

Durée de conservation :	Les données à caractère personnel et les informations enregistrées dans le traitement sont conservées jusqu'à 5 ans après la dernière venue dans l'HA. Les traces fonctionnelles sont conservées pendant une durée de six mois glissants.
Durée d'archivage intermédiaire :	15 ans pour les données à caractère personnel ; jusqu'aux 5 ans à partir de leur création pour les traces fonctionnelles.
Date d'archivage définitif :	A l'issue de la période d'archivage intermédiaire

INFORMATIONS PRATIQUES

Le délégué à la protection des données est le directeur des affaires juridiques du MINARM.

Le responsable de traitement est le directeur central du service de santé des armées.

Le représentant du responsable de traitement est le correspondant auprès du délégué à la protection des données. Il peut être contacté :

Par courrier postal :	Direction Centrale du Service de Santé des Armées 60 Boulevard du général Martial Valin - CS 21 623 - 75509 PARIS Cedex 15.
Par courriel :	ssa.rrt.fct@intradef.gouv.fr

LES DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT

En application du Règlement général sur la protection des données et de la loi n° 78-17 modifiée, vous disposez ou non des droits suivants :

Droits exerçables :	Accès / Rectification (essentiellement pour la partie administrative) / Limitation
Droits non exerçables :	Effacement / Opposition / Portabilité

Vous pouvez exercer ces droits ou obtenir des informations complémentaires sur ce traitement auprès de :

Contact :	Secrétariat de la chefferie de l'HA dans lequel vous avez été pris en charge
Sur place ou par courrier postal :	<i>HNIA Bégin - 69 Avenue de Paris 94163 SAINT-MANDE CEDEX HRIA Clermont Tonnerre - BCRM de Brest - CC41 – 29240 BREST - CEDEX 9 HRIA Legouest - 27 Avenue de Plantières - BP 90001 - 57070 METZ CEDEX 3 HNIA Laveran - 34 Boulevard Laveran - CS 50004 - 13384 MARSEILLE CEDEX 13 HNIA Percy - 2 Rue du Lieutenant Raoul Batany 92140 CLAMART HSA Robert Picqué - 351 Route de Toulouse - CS 80002 - 33882 VILLENAVE d'ORNON HNIA Sainte-Anne + HSA Desgenettes - 2 Boulevard Sainte-Anne BP 600 83800 TOULON CEDEX 9</i>

Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation :

Par courrier postal :	Commission nationale de l'informatique et des libertés / CNIL 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.
Via le site internet :	https://www.cnil.fr/fr/plaintes